COLLECTIVITE DE CORSE

RAPPORT
N° 2025/136/CP

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 21 MAI 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

RICUNDUZZIONI DI A MISSA À DISPUSIZIONI À TITULU PAGANTI DI PARSUNALI DI A CULLITTIVITÀ DI CORSICA PRESSU À A CUMUNA DI PRUPIÀ

RENOUVELLEMENT DE LA MISE À DISPOSITION À TITRE ONÉREUX DE PERSONNEL DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE AUPRÈS DE LA COMMUNE DE PRUPIÀ

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet le renouvellement de la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial de la Collectivité de Corse auprès de la commune de Prupià, dans le prolongement du dispositif autorisé depuis 2015.

Il fait suite à la demande formulée conjointement par l'agent concerné et M. le Maire de Prupià, dont la commune a été une nouvelle fois désignée Commune coordinatrice du projet d'entente intercommunale pour la surveillance des plages et du littoral du Golfe du Valincu. Cette entente regroupe les communes de Prupià, Belvidè è Campumoru, Coti Chjavari, Ulmetu et A Sarra di Farru liées par une convention à la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) depuis 2014.

L'agent mis à disposition assurera la mission de « Chef de dispositif surveillance et sauvetage » dans le golfe du Valincu, afin de gérer et coordonner les moyens du dispositif secours en mer, durant la période estivale du 1er juin au 30 septembre inclus pour les exercices de 2026 à 2027.

L'application de cette procédure relève des mesures relatives au régime de la mise à disposition des articles L. 512-6 à L. 512-9 et L. 512-12 à L. 512-15 du Code général de la fonction publique et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008.

Il s'agit d'une mise à disposition à titre onéreux impliquant le remboursement à la Collectivité de Corse du traitement et charges salariales induites.

Je vous demande donc de vous prononcer sur le renouvellement de cette mise à disposition pour les exercices 2026 et 2027 inclus et pour la période estivale susvisée.

Vous trouverez ci-annexé un projet de convention, précisant les modalités de cette mise à disposition, que vous m'autoriserez à signer ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.